



## 17ème législature

<b>Question N° : 792</b>	De <b>Mme Danielle Brulebois</b> ( Ensemble pour la République - Jura )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt
<b>Rubrique</b> > animaux	<b>Tête d'analyse</b> >Prédation lupine en Petite Montagne	<b>Analyse</b> > Prédation lupine en Petite Montagne.
Question publiée au JO le : <b>15/10/2024</b> Question retirée le : <b>22/10/2024</b> (retrait à l'initiative de l'auteur)		

### Texte de la question

Mme Danielle Brulebois alerte Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur les attaques du loup de plus en plus fréquentes dans le Jura, notamment au sein de la Petite Montagne. En effet, la liste des prédatons est impressionnante, de plus en plus inquiétante et la pression sur les éleveurs est omniprésente. L'Union européenne s'est prononcée, le 25 septembre 2024, favorablement à une baisse du niveau de protection du loup, qui devrait passer de protection stricte à protection simple et M. le Premier ministre envisage une augmentation de la capacité de prélèvement. Dans ce cadre et suite à la réalisation d'une étude de vulnérabilité des cheptels bovins réalisée par la chambre d'agriculture du Jura, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement face à cette recrudescence d'attaques et notamment la mise en place de l'expérimentation de tirs territorialisés dans le Jura, comme c'est le cas dans le département du Doubs.